

consolidation de la paix et plusieurs autres groupes semblables. Dernièrement, un comité interministériel pour la cohérence en matière de sécurité a également été mis en place.

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'une coordination accrue dans ce domaine. L'ACDI continuera d'examiner les possibilités de régler cette question avec le concours du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et de plusieurs autres ministères.

Recommandation 3.2

Le Sous-comité croit que les critères dont l'ACDI se sert dans sa sélection des pays pour le programme de partenariats amélioré – l'engagement en faveur de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de la personne – doivent être appliqués à la lettre, afin d'inciter explicitement les gouvernements africains à faire des progrès substantiels dans ces domaines. Le gouvernement devrait aussi redoubler ses efforts pour renforcer les institutions et les pratiques démocratiques, la capacité de gouvernance, l'indépendance et l'efficacité des systèmes judiciaires et la promotion des droits de la personne, notamment les droits des femmes et des enfants.

Nous rappelons la clarification au sujet de la différence entre les « pays de concentration » et les « partenaires renforcés » faite dans la réponse du gouvernement à la recommandation 2.2.

Conformément à la recommandation du Sous-comité, les principaux critères appliqués par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour sélectionner les pays sur lesquels elle concentre son aide sont la bonne gouvernance et l'efficacité de l'aide. Le Fonds canadien pour l'Afrique accorde également des fonds pour les projets de gouvernance.

Dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les chefs d'État africains reconnaissent également que le développement « ne peut se réaliser en l'absence d'une véritable démocratie, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance ». À l'appui de cette déclaration, les Africains ont proposé le Mécanisme africain d'examen par les Pairs qui fait partie intégrante du NEPAD. Le Canada appuie cette initiative et se tient au courant des résultats de ce processus. Les futures décisions canadiennes concernant les partenariats renforcés établis conformément au Plan d'action pour l'Afrique du G8 tiendront systématiquement compte de la bonne gouvernance.

Le gouvernement a une longue feuille de route en matière de promotion et de protection des droits de la personne, y compris des droits des femmes, dans le contexte de tout le système des Nations Unies, des traités internationaux et des conférences diplomatiques internationales ainsi qu'au sein d'autres organismes internationaux et régionaux, tels des organismes nationaux et régionaux africains. Dans le cadre des relations bilatérales, le gouvernement saisit toutes les occasions de